Conseil Municipal

Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyzin-Pinet s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de M. Christian JANIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Présents : M. JANIN Christian, MME NIVON Nadège, M. PORCHERON Nicolas, MME DUPHOT Anne-Marie, M. AILLOUD Denis, MME BERTHELET Isabelle, M. VALENCIER André, M. CHEVALIER Michel, M. BAUDRAN Florence, MME DIDIER Sophie, MME BODEREAU Chantal, MME PEYTOUD Stéphanie, M. RONZON Dominique,
Excusés : M. PEREZ Rémi, M. CAILLAUX Jean-François,
Absents : MME BROLLES Véronique, MME JURY Marilyne, M. BENARD Freddy, M. LAVERGNE Jérôme,
Pouvoirs : M. Rémi PEREZ donne procuration à MME Nadège NIVON, M. Jean-François CAILLAUX donne procuration à M. Nicolas PORCHERON
Secrétaire de séance : M. André VALENCIER

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
15 décembre 2025 à 19h30

- Appel des conseillers
- Ouverture de la séance publique qui sera suivi d'une réunion de travail car il nous faut préparer le budget
- Choix du secrétaire de séance : André VALENCIER
- Choix date prochain conseil : 26/01/26
- Il nous faut maintenant valider le PV du conseil municipal du 3 novembre, vous l'avez tous lu, il nous faut délibérer pour valider
- Je vous propose de reporter la délibération sur le plan de financement école car nous ne sommes pas prêts

Avant de passer à l'ordre du jour je voudrais au nom du conseil municipal présenter nos très sincères condoléances à la famille Meysson pour le décès de Yvonne Meysson à l'aube de ses

102 ans, Yvonne était la maman de Bernard Meysson, conseiller municipal d'Eyzin-Pinet élu en 1983/1989.

Faire résumé sur le CME
Le CME est accueillis ce jour afin de présenter leur projet au Conseil municipal.
Les différentes propositions portent sur :

- Formation secourisme pour les classes de la grande section au CM2 ; M. le Maire est favorable à cette demande et à la participation de la commune en ce sens. M. PORCHERON précise que les formations sont en cours de réalisation.
- Organiser des rencontres conviviales avec les résidents de la maison d'autonomie autour d'un goûter ; M. le Maire trouve que cela est une très bonne idée, que les résidents seraient ravis et ils sont très demandeurs. La problématique réside surtout pour l'encadrement des enfants pour se rendre à la résidence de la Tour.
- Créer un jardin collectif devant la mairie avec des herbes aromatiques ; M. le Maire prend note et propose que les services techniques puissent aider à la réalisation du projet.
- Installer des bornes électriques pour véhicules électriques accessibles à tous ; M. le Maire répond que la commune n'était pas concernée car l'effort portait sur les grands axes. Mais maintenant cela devient possible.
- Installer des panneaux solaires ou abris parking pour produire de l'électricité ; M. le Maire indique que c'est en cours d'étude afin de pouvoir installer des panneaux solaires sur les cours de tennis et sur la salle des fêtes.
- Pump track ; M. PORCHERON souhaite indiquer que c'est la 3ème CME qui demande ce projet. M le Maire s'interroge sur le lieu d'implantation et de coût pour ce type de projet. M. PORCHERON indique qu'un promoteur a été contacté pour avoir un devis. Il s'agit d'une forte demande de la jeunesse. Le lieu proposé serait vers l'aire de jeux actuelle. MME NIVON demande si c'est un lieu qui resterait toujours ouvert ? M. RONZON demande également qui aurait la responsabilité de cet espace ? M. PORCHERON propose comme pour l 'aire de jeux c'est d'avoir un affichage réglementaire précisant les règles d'utilisation et de la responsabilité des usagers.
- Rajouter des mangas pour la BCD et élargir à d'autres thèmes ; Il s'agit d'un travail réalisé avec les enseignants. Il faut donc soumettre cette demande envers eux.
- Acheter du petit matériel pour décorer lors des fêtes ;
- Campagne de sensibilisation pour prévenir les chutes d'arbres sur les routes lors des vents forts. M. le Maire suppose que cela concerne la RD41. C'est un vrai sujet qui est en cours de traitement, il a contacté des bucherons pour connaître le coût pour l'élagage mais le coût est à la charge du propriétaire qui sont responsable de leur terrain. Il y a aussi un problème avec les câbles téléphoniques.

- Installer des hôtels à insectes ; M. le Maire propose de demander aux services techniques de les réaliser. Et pense qu'ils seront ravis de les accompagner dans ce projet.
- Installer des miroirs dans l'école au-dessus des lavabos ; M. Le Maire indique que le service technique pourra également répondre à la demande du CME en installant des miroirs.

Ouverture ordre du jour

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil est enregistré pour aider à la rédaction du compte rendu.
Avant de passer à l'ordre du jour des délibérations, M. le Maire présente MME Caroline BRUYAS et précise qu'elle va assurer ce conseil municipal ainsi que les suivants car MME Alexandra DREVON a mis fin à son contrat de travail et que la commune recherche activement un ou une secrétaire générale.
M. le Maire annonce également que pendant le recrutement, la partie comptable sera assurée par une entreprise extérieure, il s'agit de MME BOUCHFRIRA Farida. Pour le reste des missions du poste, on se repositionne sur l 'essentiel. MME BRUYAS et MME GONNON assurerons l'essentiel.
MME NIVON assure le suivi de la vidéo protection et du projet rénovation thermique de l'école maternelle. C'est un travail qu'elle faisait déjà en appui pour MME DREVON.
M. le Maire précise que la délibération portant sur le plan de financement de l'école est retirée car nous ne sommes pas prêts.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2. Subvention exceptionnelle association Union de la vallée

M. le Maire informe le conseil que l'UDV fêtes son 130ème anniversaire, qu'un programme de manifestations assez dense va être proposé aux Eyzinois. La commune va connaître plusieurs concerts :
- le 28 mars
- le 9 et 10 mai : un concert au manège à Vienne
- du 19 au 21 juin : fête de la musique
- le 21 novembre : la Sainte-Cécile

La prévision des dépenses liées à ces manifestations représente 16 000€.
M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 500€.

MME NIVON apporte des précisions quant aux différentes manifestations de prévues.
Derrière le coût que représente ces manifestations, il y a un concert au manège à Vienne qui représente à lui seul environ 4 700€, en effet il faut aussi prendre en compte le coût de la sécurité et des régisseurs. Payer aussi la redevance auprès de la Sacem pour tous les concerts. Il va falloir aussi assurer la sécurité de nuit pour la surveillance des voitures notamment et acheter les partitions.
MME BODEREAU demande quels seront les moyens de communication.
MME NIVON répond que ce sera essentiellement via la distribution de flyers et les réseaux sociaux.
M. le Maire questionne sur le curseur du montant de la subvention exceptionnelle.
M. PORCHERON demande s'il y a un historique quant à d'éventuel demande de subvention qui auraient pu être demandées dans ce cadre-là.
M. le Maire précise que lors de la fête en 2000, la commune avait pas mal donné mais ne connaît pas le montant.
M. PORCHERON demande à combien s'élève la subvention annuelle.
MME NIVON répond 600€.
MME NIVON indique que pour les 120 ans de l'UDV, la commune avait donnée 1 500€ mais en complément il y avait eu l'aide de l'agglo d'1€ par habitant.
M. PORCHERON demande si une aide a été demandée au Département. MME NIVON répond que le Département n'a pas prévu de verser d'aide.
MME NIVON indique que pour le CIEM le Département avait donné 1 200€.
M. le Maire rappelle qu'il y a quatre manifestations de prévues dans l'année. M. PORCHERON regrette que toutes les manifestations ne soient pas prévues sur Eyzin-Pinet. Il indique que la subvention lui paraît correcte et qu'il faut garder en mémoire que d'autres associations pourraient demander également ce même type de subvention dans un cadre exceptionnel.
M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un moment exceptionnel. Qu'il s'agit d'une association de la commune qui fête ses anniversaires tous les 10 ans (100 ans, 110 ans, 120 ans et maintenant 130 ans).

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

3. Modification Tarif repas seniors du mercredi

M. le Maire rappelle que les repas des seniors regroupent environ 60 personnes chaque mercredi.
En fonction de la demande, il pourrait être accueillis 70 personnes et que la jauge maximum est de 90 personnes. Mais que si nous souhaitons recevoir 90 personnes, il faudra augmenter le nombre d'heures des agents pour le service.
M. le Maire propose de passer le repas de 12€ à 13€.

M. le Maire ajoute qu'après avoir échangé avec les deux maires de Moidieu-Détourbe et Saint-Sorlin-de-Vienne, ils sont favorables à cette augmentation.
M. PORCHERON ayant croisé les deux maires lors de la commission menus confirme que c'est un repas à chaque fois très attendu. Que le travail de la cuisine centrale est remarquable.
M. RONZON ajoute que le système de cuisine avec une préparation des repas revient de plus en plus avec une consommation de produits du territoire.
M. PORCHERON précise que cela a été un véritable choix de la commune de maintenir la cuisine centrale.
M.RONZON s'interroge sur le fait de faire visiter la cuisine centrale aux enfants pour leur montrer que tout est fait sur place.
M. PORCHERON précise que M. CHAPIT fait déjà beaucoup de pédagogie auprès des enfants et leur explique chaque jour le menu servi.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

4. Vote nouveau règlement de la bibliothèque

M. le Maire explique que la bibliothèque d'Eyzin-Pinet a fonctionné jusqu'au 1er septembre 2025 qu'avec des bénévoles et que depuis le 1er septembre 2025, nous avons une bibliothécaire professionnelle. Il s'agit de MME Alicia PAULET. Alicia assure toute la partie administrative en lien avec le Trente et plus. Pour l'accueil du public ce sont les bénévoles qui continuent de l'assurer.
M. le Maire tient à remercier toutes les bénévoles pour le travail remarquable qu'elles ont et qu'elles assurent tout au long de l'année.
MME NIVON ajoute que les seules modifications concernant le règlement de la bibliothèque portent essentiellement sur des fautes d'orthographes, de syntaxes et de petits rajouts manquants. MME NIVON explique le profil d'Alicia qui a une expérience dans le journalisme et qui est bénévole à la bibliothèque des Côtes d'Arey.
M. le Maire informe que des missions de BCD vont lui être rajoutées suite à la démission de MME LEBRAT. Cela concerne 5h/semaine durant les périodes scolaires.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

5. Autorisation de signer deux conventions

Dans le cadre du déploiement de la vidéo protection dans le village et compte tenu que pour le fonctionnement, M. le Maire explique qu'il faut de l'énergie électrique et que l'installation d'un point de distribution a un coût forfaitaire de 1 600 €. Deux sites sont concernés : la boulangerie et l'épicerie.

Ces bâtiments sont de la propriété communale. Ainsi, afin de faire des économies en investissement pour la commune, M. le Maire indique qu'il s'est entretenu avec les deux commerçants concernés. Devant la faible consommation, il a été décidé d'utiliser l'énergie des commerces et en compensation un mandat de 30€ (estimation SNNEF) sera réalisé annuellement pour dégrèvement de la charge.

M. le Maire insiste sur le fait que cela coûtera que 30€/ an à la commune ce qui fait une économie de 1 600€*2 points soit 3 200€.

MME DUPHOT demande s'il y a un compteur spécifique. Il lui est répondu négativement et précisé que ces deux commerçants paient directement leurs charges et qu'on ne peut donc pas déduire sur leur charge de la location de leur local.

M. le Maire propose tout de même de garder une marge et préciser 50€ maximum sur la délibération.

MME DUPHOT demande comment cela va se passer en pratique. M. le Maire lui répond que cela passe par la création de la délibération, puis la signature des conventions et ensuite le paiement via l'émission d'un titre.

MME DUPHOT s'interroge quant aux caméras, si elles éclairent la nuit. M. PORCHERON précise que ce sont des caméras infrarouges.

M. le Maire dit que si on souhaite que la lumière reste allumée la nuit, il faut revoir l'installation et une étude pour voir la faisabilité.

MME BODEREAU intervient sur le fait de rallumer la lumière la nuit serait revenir en arrière concernant les différentes nuisances.

MME PEYTOUD relève que si on marche dans le village et qu'il fait nuit, on peut se faire agresser sans voir venir.

MME NIVON précise que la policière municipale lui a fait remarquer que les voitures les plus volées sont souvent sur le parking vers l'épicerie alors que ce parking est allumé. M. PORCHERON indique que selon les gendarmes, il est plus simple de voler lorsque c'est éclairé.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

6. Acceptation d'un don pour un orgue

M. le Maire informe le conseil qu'un mécène a réalisé un don à deux communes : Pont-Evêque et Eyzin-Pinet. Il s'agit d'un orgue (de type piano), l'organiste pour Eyzin-Pinet est M. Bernard

MEYSSON. C'est M. MEYSSON qui a été en contact avec le mécène. La volonté du mécène est de rester dans l'anonymat.
Cet orgue est à l'église notre Dame et comme l'Eglise est une propriété communale, M. MEYSSON par voie de conséquence nous transmet ce don que l'on se doit d'accepter.
M. AILLOUD précise qu'il s'agit d'un orge liturgique. MME BODEREAU interroge quant à la compétence de la prise en charge de la révision de l'appareil. M. le Maire répond que la compétence est à l'association du patrimoine et à la paroisse.
M. CHEVALIER demande si l'orgue est dans un lieu sécurisé. M. le Maire précise que l'orgue est à l'église qui est fermée à clé.
MME NIVON informe que l'orgue sera assuré. M. le Maire indique être en relation avec l'assurance pour définir le coût car l'assurance avait fait un devis sur un gros orgue qui ne correspond pas du tout à celui existant, ainsi le coût de l'assurance était beaucoup trop élevé. De plus, le mobilier de l'église est assuré et il se pose la question de savoir si l'orgue pourrait rentrer dans le mobilier de l'église.
MME DUPHOT demande si on est obligés de l'assurer. MME NIVON précise que oui si nous voulons être remboursé au cas où.
M. le MAIRE informe qu'il y a une facture de l'instrument ce qui permet d'avoir une base de la valeur de cet orgue.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

7. Délibération pour participation à une mutuelle pour la protection complémentaire santé dans la cadre d'une procédure de labellisation

A compter du 1er janvier 2026, les collectivités territoriales ont pour obligation de verser une participation à la protection complémentaire santé d'un minima de 15€. Etant donné que le CDG38 est en cours d'étude pour un contrat groupe mais qui ne sera effectif qu'au 1er janvier 2027, il a été choisi le contrat de labellisation.
En application du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, la participation de la collectivité territoriale est versée sous forme d'un montant unitaire par agent.
L'agent devra fournir au service Ressources Humaines une attestation du prestataire mentionnant que le contrat est labellisé et joindre l'avis d'échéance avec le montant de cotisation à son nom.
L'aide sera versée directement sur la paie de l'agent.
Sont éligibles les agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires en position d'activités, les agents contractuels de droit public ou de droit privé.

M. le Maire propose de fixer le montant de la participation à 15€.

Fin des délibérations on passe à des informations

Urbanisme liste des permis

VCA retour sur les commissions de VCA par les Elus
PLUi voir avec Anne-Marie
Finances voir avec Denis

Questions Diverses

Fin du conseil public